

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/04/2024

Référence
2024-35

Objet de la délibération
Demande de subvention au titre de l'aide à la revitalisation commerciale des communes en milieu rural

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	11	14

Date de la convocation
10/04/2024

Date d'affichage
10/04/2024

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 18/04/2024

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024 et le 17 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire.

Présents :

M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Laure DEVAUD PINON, Virginie DUMONT, Nereida LANGE, Marielle LAMMENS, Agnès TABARY, MM : Éric BERTHEMY, Christian BEZARD, François GRIMONPREZ, Michel ODDOS.

Absent(s) ayant donné procuration : Didier LE SAUX à Agnès TABARY, Laurence ROUSSELET à Christian BEZARD, Olivier CHEMIN à Adriano BALLARIN.

Absent(s) excusé(s) : Myriam GUILMET, Gérard LAGARDE.

A été nommé(e) secrétaire : Mme Marielle LAMMENS

Objet de la délibération : Demande de subvention au titre de l'aide à la revitalisation commerciale des communes en milieu rural

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux :

La commune de Crespières a acquis en 2023 du foncier comprenant un terrain de 1000 m² et un bâtiment (ancien restaurant avec un logement au-dessus) au 3 rue du Poteau Logé à côté de la boulangerie et à proximité de la mairie, le but étant de créer un nouveau centre-ville à moins de 3 minutes.

La commune garde la propriété des murs et le bail encadrera strictement les activités afin que ce ne soit pas un simple restaurant mais bien un ensemble d'activités proposées également pour assurer la viabilité financière du projet. Plusieurs porteurs de projets sont déjà intéressés.

Le coût estimé des travaux est de 800 000 € HT. Le permis de construire a été déposé et le démarrage des travaux est prévu pour octobre / novembre 2024.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'aide à la revitalisation commerciale des communes en milieu rural proposée par la Région pour l'accompagnement des projets des communes contribuant au maintien, à la création, à la reprise et au développement de commerces de proximité ;

VU les travaux de rénovation et d'agrandissement du restaurant sis 3 rue du Poteau logé ainsi que ceux pour la création d'une terrasse ;

CONSIDÉRANT les conditions d'éligibilité remplies par la commune de Crespières à savoir le nombre d'habitants, la localisation du projet et l'activité commerciale de quotidienneté.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'UNANIMITÉ :

DE SOLLICITER auprès de la Région une subvention au titre de l'aide à la revitalisation commerciale des communes en milieu rural et à la création d'un centre-ville de 150 000 € HT selon les modalités du dispositif concerné ;

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

ID : 078-217801893-20240417-2024_035-DE

Berger
Levrault

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 17/04/2024

Le Maire

Adriano BALLARIN



secrétaire de séance
Guéille LAMMENS

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Guéille LAMMENS", written below the typed name.